

Communiqué du Conseil des ministres de l'UEO sur la situation dans le golfe Persique (Paris, 17 janvier 1991)

Légende: Dans le contexte de la guerre du Golfe, le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), réuni en session extraordinaire le 17 janvier 1991 à Paris, condamne fermement l'invasion irakienne du Koweït et réaffirme sa volonté de renforcer ses opérations navales visant à faire respecter l'embargo sur les marchandises décrété par les Nations unies.

Source: Conseil des ministres de l'UEO. Réunion extraordinaire sur la situation dans le Golfe. Paris: 17.01.1991. 2 p. http://www.weu.int/index_fr.html.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_du_conseil_des_ministres_de_l_ueo_sur_la_situation_dans_le_golfe_persique_paris_17_janvier_1991-fr-6c6b7f33-9633-4488-99c7-d7fad1e80216.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

CONSEIL MINISTERIEL DE L'UEO

REUNION EXTRAORDINAIRE SUR LA SITUATION DANS LE GOLFE

Paris, 17 janvier 1991

Communiqué

1. Les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays membres de l'UEO se sont réunis à Paris le 17 janvier 1991, avec les représentants du Danemark, de la Grèce, de la Norvège et de la Turquie, présents en tant qu'observateurs.

Ils déplorent que l'Irak soit, jusqu'au terme du 15 janvier 1991 fixé par la Résolution 678 du Conseil de sécurité, resté fermé au langage du droit qui lui a été tenu sans relâche par la communauté internationale et dont le Secrétaire général de l'ONU s'est fait l'ultime interprète. En conséquence, ils condamnent les autorités irakiennes, responsables de l'ouverture des hostilités. Si l'Irak et son peuple se trouvent exposés aux épreuves de la guerre, la responsabilité en revient à Saddam Hussein.

Ils expriment néanmoins l'espoir que Saddam Hussein finisse par se rendre à la raison et retire ses forces du territoire koweïtien afin de mettre fin à la guerre et éviter des souffrances supplémentaires inutiles à son propre peuple.

Ils rappellent la primauté du droit international et réaffirment en conséquence leur détermination à mettre en oeuvre l'ensemble des décisions du Conseil de sécurité et notamment sa Résolution 678.

Ils apportent leur plein soutien à ceux d'entre eux ainsi qu'à leurs autres partenaires de la coalition, qui, en toute légitimité, ont eu recours à la force armée. Ils saluent le courage des militaires engagés dans ces opérations. Ils rappellent que l'objectif est de restaurer la souveraineté et l'intégrité du Koweït et non pas de faire la guerre au peuple irakien.

2. Quels que soient les développements ultérieurs de cette crise, ils mettent solennellement en garde l'Irak contre toute nouvelle violation du droit, et notamment des conventions internationales applicables en cas de conflit armé.

3. Ils décident de donner toute sa mesure à la solidarité qui les unit, et de renforcer en conséquence leur coordination en concertation avec les autres pays qui se sont engagés pour faire respecter le droit. Ceci vaut en particulier pour la coordination des forces navales des pays de l'UEO participant à l'application de la Résolution 678 du Conseil de sécurité, et pour la coordination des pays de l'UEO dans le domaine du soutien logistique des forces terrestres et aériennes.

S'agissant de la coordination navale, ils soulignent l'importance de la mise en place d'une autorité de coordination UEO sur zone, auprès de laquelle les pays membres présents dans la région pourront affecter un officier de liaison.

Pour ce qui est du domaine logistique, ils entendent assurer un traitement en temps réel aux différentes demandes exprimées par les pays membres.

Ils étudient d'ores et déjà le rôle que les pays membres pourront jouer après la guerre. Ils souhaitent que les pays de la région puissent alors développer sans attendre des relations de sécurité assurant la paix et la stabilité à long terme.

4. Ils expriment leur solidarité à l'égard des pays de la région, et leur volonté de poursuivre leur aide humanitaire, notamment aux pays qui sont le plus particulièrement touchés par la guerre.

5. Etant convenus de rester en contact permanent dans la nouvelle phase de la crise qui vient de s'ouvrir, les Ministres se réuniront à nouveau à tout moment en cas de nécessité.